

SMIC à partir du 1er janvier 2026

Le salaire brut est égal au salaire net

Rémunération des apprenti·e·s : exonération de cotisations salariales. La loi de financement de la Sécurité sociale 2019 prévoit une exonération totale des cotisations salariales d'origine légale et conventionnelle plafonnée. Elle s'applique sur la part de la rémunération de l'apprenti·e inférieure ou égale à 79 % du SMIC. Le changement d'année est pris en compte, le mois suivant la date "anniversaire" du contrat. **Attention certains cas, en particulier les suites de parcours, demandent un calcul particulier.**

SMIC HORAIRE Brut : **12,02 €**

Smic mensuel brut en euros pour 151,67 h de travail : **1 823,03 €**

Salaire applicable pour tou·te·s les apprenti·e·s de plus de 26 ans : 100% du SMIC

Base minimum :

	moins de 18 ans		18-20 ans		21-25 ans	
1ère année	27 %	492,22 €	43 %	783,90 €	53 %	966,21 €
2ème année	39 %	710,98 €	51 %	929,75 €	61 %	1 112,05 €
3ème année	55 %	1 002,67 €	67 %	1 221,43 €	78 %	1 421,96 €

Mention complémentaire ou diplôme connexe :

	moins de 18 ans		18 - 20 ans		21 - 25 ans	
Après contrat de 2 ans	52 %	947,98 €	64 %	1 166,74 €	76 %	1 385,50 €
Après contrat de 3 ans	68 %	1 239,66 €	80 %	1 458,42 €	93 %	1 695,42 €

Convention collective du bâtiment

	moins de 18 ans		18 - 20 ans		21 - 25 ans	
1ère année	40 %	729,21 €	50 %	911,52 €	55 %	1 002,67 €
2ème année	50 %	911,52 €	60 %	1 093,82 €	65 %	1 184,97 €
3ème année	60 %	1 093,82 €	70 %	1 276,12 €	80 %	1 458,42 €

Diplôme connexe convention du bâtiment base minimum + 15 %

Fonction publique :

Niveau 3 préparé idem Base minimum / Niveau 4 préparé (+10 %)

	moins de 18 ans		18 - 20 ans		21 - 25 ans	
1ère année	37 %	674,52 €	53 %	966,21 €	63 %	1 148,51 €
2ème année	49 %	893,28 €	61 %	1 112,05 €	71 %	1 294,35 €
3ème année	65 %	1 184,97 €	77 %	1 403,73 €	88 %	1 604,27 €

Niveau 5 et plus préparé (+20 %)

	moins de 18 ans		18 - 20 ans		21 - 25 ans	
1ère année	47 %	856,82 €	63 %	1 148,51 €	73 %	1 330,81 €
2ème année	59 %	1 075,59 €	71 %	1 294,35 €	81 %	1 476,65 €
3ème année	75 %	1 367,27 €	87 %	1 586,04 €	98 %	1 786,57 €

Convention collective métallurgie

	moins de 18 ans		18 - 20 ans		21 - 25 ans	
1ère année	35 %	638,06 €	55 %	1 002,67 €	55 %	1 002,67 €
2ème année	45 %	820,36 €	65 %	1 184,97 €	65 %	1 184,97 €
3ème année	55 %	1 002,67 €	80 %	1 458,42 €	80 %	1 458,42 €

Mention complémentaire

	moins de 18 ans		18 ans - 25 ans	
Après contrat de 2 ans	60 %	1 093,82 €	80 %	1 458,42 €
Après contrat de 3 ans	70 %	1 276,12 €	95 %	1 731,88 €